

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/136
13 septembre 2003

(03-4957)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

GRENADE

Déclaration de S.E. M. Patrick Antoine Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'OMC

Au nom du gouvernement grenadien, que j'ai l'honneur de représenter, je souhaite exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple mexicains pour avoir accueilli cette cinquième Conférence ministérielle.

Nous tenons tout d'abord à réaffirmer notre attachement à un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Nous aimerions toutefois que ces règles soient conçues de manière à rendre les échanges commerciaux plus équitables et plus équilibrés pour tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres.

La Grenade souhaite réaffirmer par ailleurs que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié doivent faire partie intégrante de tous les Accords de l'OMC. Mais pour qu'il soit efficace, ce traitement doit se traduire par des mesures juridiquement contraignantes.

À la quatrième Conférence ministérielle, à Doha, les Ministres se sont unanimement engagés à participer à un vaste programme de travail, qui devrait déboucher pour tous les peuples sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

L'objectif de la présente Conférence ministérielle est de faire le point sur le processus de négociation. Nous estimons toutefois que des décisions doivent être prises sur certaines questions essentielles. Les Ministres doivent donner une orientation politique claire et sans équivoque, afin de faire avancer le processus.

S'agissant des petits pays en développement, il faut que la situation et les circonstances qui leur sont propres soient mieux reconnues. Nous pensons que les petits pays insulaires en développement devraient être dispensés de prendre des engagements supplémentaires en matière de réduction des droits de douane. En outre, une compensation adéquate devrait leur être accordée pour les aider pendant leur période de transition.

Les modalités de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles doivent tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement en matière d'exportation et des effets d'une plus grande libéralisation sur le revenu.

Mon gouvernement estime que l'inclusion des produits stratégiques sans réduction supplémentaire des droits et la mise en place d'un mécanisme spécifique de sauvegarde sont des éléments essentiels dont dépend le succès de la présente réunion de Cancún. La flexibilité que cela représente pour des pays comme la Grenade doit être inscrite dans tout accord qui serait approuvé ici.

Nous nous félicitons de la décision prise sur l'application du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha au sujet de l'Accord sur les ADPIC et de la santé publique, qui permettra aux pays qui sont en

butte à des problèmes spécifiques de santé publique d'avoir accès à certains produits pharmaceutiques. Nous sommes impatients de nous mettre au travail pour trouver une solution permanente à ce problème et mettre au point des mesures concrètes pour livrer ces médicaments à ceux qui en ont le plus besoin à court terme.

Le Cycle de Doha repose sur la prise en compte des besoins et des problèmes de développement des pays les moins avancés et sur la facilitation de leur intégration au système commercial multilatéral. Nous appuyons clairement l'Initiative sur le coton et demandons instamment à la réunion de donner son aval à des mesures permettant de rendre opérationnel ce projet d'élimination progressive des subventions aux producteurs de coton, projet qu'il est absolument nécessaire de mettre en œuvre en faveur des PMA.

Au sujet de l'agriculture, les modalités des négociations devraient porter sur des questions comme la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et les besoins particuliers des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, nous sommes d'avis que les pays en développement devraient être autorisés à prendre des mesures de libéralisation à un rythme qui soit en rapport avec leur niveau de développement, ce qui leur permettrait de procéder à longue échéance aux ajustements structurels nécessaires.

Par ailleurs, en reconnaissance du fait que certains petits pays en développement ont pris des mesures unilatérales de libéralisation, il faudrait accorder à ces pays une plus grande flexibilité.

Nous sommes convaincus que la réussite du Cycle de développement de Doha peut accélérer la croissance économique et hausser le niveau de vie de notre population et nous plaçons donc beaucoup d'espoir dans cette réussite.

Mon gouvernement est partisan d'un développement centré sur la personne humaine. Le monde a les yeux braqués sur nous qui, réunis ici à Cancún, influons sur la forme, si ce n'est sur la nature, que ce monde acquerra au cours des prochaines années

Je souhaite avec ferveur que la présente Conférence donne des résultats positifs. La crédibilité de nos institutions est en jeu. Nous devons tenir les promesses faites dans le cadre du Cycle de développement de Doha.

Enfin, nous exhortons tous les Membres à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus sur un grand nombre des questions essentielles qui restent à régler. Il faut qu'existe une intention claire de concilier les intérêts des uns et des autres, doublée d'une volonté politique en ce sens, pour que ces négociations puissent progresser.

Nous aimerions pour conclure souhaiter la bienvenue au Cambodge et au Népal. Leur accession à l'OMC enrichira sans aucun doute notre institution et contribuera à l'entrée et la pleine insertion des pays en développement et des PMA dans le système commercial mondial.

La crédibilité de notre institution est en jeu. La voix et les aspirations de mes concitoyens nous appellent à agir.

L'histoire et notre destinée collective sont les phares qui nous guident.

Nous devons répondre à cet appel!
